

/ Permanences sociales

CIDFF, Protection maternelle infantile (PMI), Assistantes sociales, etc. retrouvez les permanences sociales proposées au CCAS.

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) +

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Le CIDFF vous propose des entretiens individuels et gratuits d'information et d'orientation* dans les domaines suivants : droits de la famille (divorce, séparation, mariage, garde des enfants, etc.), droit du travail, législation sociale, aide aux femmes victimes de violences. Les permanences ont lieu deux **mardis par mois**, de **14h à 17h**, à la Maison des solidarités.



Prise de rendez-vous et renseignements auprès du CIDFF au 02.98.44.97.47

Protection maternelle infantile (PMI) +

Protection maternelle infantile (PMI)

La puéricultrice reçoit sur rendez-vous à la Maison des solidarités.
Le médecin PMI tient une consultation le **1^{er} mardi du mois, sur rendez-vous**.



Renseignement et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99 ou au 02.29.61.29.29

Assistantes sociales +

Assistantes sociales

Les assistantes sociales du centre départemental d'action sociale (CDAS) interviennent à Guipavas lors de permanences hebdomadaires les **lundis de 14h à 17h** et les **mardis et jeudis de 9h à 12h**.



Renseignement et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99

Permanences de l'élue aux affaires sociales +

Permanences de l'élue aux affaires sociales

Mme Sophie Bastard, adjointe aux solidarités, aux affaires sociales et handicap assure une permanence **sur rendez vous** à la Maison des solidarités de Guipavas.



Les rendez-vous doivent être pris auprès du CCAS au 02.98.32.88.33